

Initiales du Président
01342
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
10 février 2021, par visioconférence :**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Robert Ledoux	Serge Turcotte (19h17 pt.6.3)
Racine	Christian Massé	André Courtemanche
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	
Ville de Valcourt	Renald Chênevert	
Lawrenceville	Derek Grilli	

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire et assiste à la séance par visioconférence.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie, participe à la réunion par visioconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président Patrice Desmarais ouvre la séance ordinaire à 19h00.

013-21-02-10 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Séance ordinaire tenue à huis clos et par visioconférence
3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2021
4. Correspondance
5. Administration
 - 5.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 5.2 Ajustement des salaires au 1er janvier 2021
 - 5.3 Destruction des archives

Initiales du Président
01343
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

6. Incendie
 - 6.1 Interventions janvier 2021
 - 6.2 Abrogation et modification à la résolution #010-21-01-13 Achat d'une tablette électronique et du logiciel Moditech sur les composantes électriques des véhicules
 - 6.3 Nomination de Éric Arsenault à titre de directeur adjoint / chef aux opérations
 - 6.4 Présentation du rapport annuel d'activité 2020
 - 6.5 Secteurs visés par les visites préventives de risques faibles en 2021
 - 6.6 Publications en prévention incendie pour 2021
7. Période de questions
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

014-21-02-10 **SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021 ;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y assistent et participent par visioconférence.

ADOPTÉE

015-21-02-10 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2021**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2021, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

Initiales du Président
01344
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune

ADMINISTRATION

016-21-02-10 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de décembre 2020, totalisant une dépense de 5 091.16 \$ a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 10 février 2021, totalisant une dépense de 6 190.04 \$, a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de janvier 2021 une dépense qui totalise 12 067.13 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les chèques #L2000091 à L2000097 émis pour les comptes payés durant le mois de décembre 2020, totalisant une dépense de 5 091.16 \$ et un chèque #C2100022 daté du 21 janvier 2021 au montant de 683.53 \$ pour le fournisseur Cooptel, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2100023 à #C2100040, pour les comptes à payer au 10 février 2021, pour une dépense qui totalise 6 190.04 \$;

QUE les chèques #D2100001 à #D2100039 émis pour les salaires nets payés durant le mois de janvier 2021, totalisant une dépense de 12 067.13 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

017-21-02-10 **AJUSTEMENT DES SALAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2021**

ATTENDU QU' il est prévu qu'au début de chaque année, les taux attribuables aux salaires des élus, des employés et des pompiers sont ajustés en fonction des échelles salariales et de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC) déterminé en date du 31 décembre de l'année précédente ;

Initiales du Président
01345
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

ATTENDU QUE l'IPC moyen établi par Statistiques Canada pour l'année 2020 est fixé à 0.7% (Statistiques Canada / 21 janvier 2021)
<https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets-debut/prix-et-indices-des-prix/indices-des-prix-a-la-consommation>

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' ajuster les salaires des élus et des employés en fonction des échelles salariales et de l'indice des prix à la consommation ci-haut mentionné, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 ;

DE modifier l'Annexe C du Manuel du pompier en conséquence de l'indice des prix à la consommation ci-haut mentionné, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 et plus amplement décrit au tableau suivant :

ÉVÉNEMENT	TAUX 2020	HAUSSE IPC 0.7 %	TAUX 2021
Intervention / directeur adjoint / chef aux opérations	33.50 \$/h	0.23 \$	33.73 \$/h
Intervention / officier	31.23 \$/h	0.22 \$	31.45 \$/h
Prime pour confirmation et gestion d'appel	25.00 \$/12hres	0.17 \$	25.17 \$/12hres
Gestion / directeur adj., chef aux opérations et officiers	19.05 \$/h	0.13 \$	19.18 \$/h
Intervention / pompier	28.97 \$/h	0.20 \$	29.17 \$/h
Intervention / recrue	19.05 \$/h	0.13 \$	19.18 \$/h
Véhicule	12.30 \$/feu	0.08 \$	12.38 \$/feu
Garde fin de semaine	60.93 \$/jr	0.42 \$	61.35 \$/jr
Pratique	19.05 \$/h	0.13 \$	19.18 \$/h
Activité de prévention	19.05 \$/h	0.13 \$	19.18 \$/h
Formation (1)	13.10 \$/h	0.40 \$	13.10 \$/h-13.50 \$/h
Entretien général (1)	13.10 \$/h	0.40 \$	13.10 \$/h-13.50 \$/h
Visite préventive (2)	8.34-9.52 \$/u (2)	0.06-0.07 \$	8.40-9.59 \$/u (2)
Examen médical obligatoire (3 hres)	19.05 \$/h	0.13 \$	19.18 \$/h

(1) Basé sur le salaire minimum fixé à 13.10 \$/h au 1^{er} mai 2020 et ajusté en fonction de l'augmentation au 1^{er} mai 2021, s'il y a lieu.

(2) Taux à l'unité incluant les frais de déplacement pour les visites réalisées en présentielle.

ADOPTÉE

018-21-02-10 **DESTRUCTION DES ARCHIVES**

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

Initiales du Président
01346
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE

l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de l'organisme public qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

d'approuver la liste de destruction des archives #001 préparée par madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière et datée du 31 décembre 2020 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

INCENDIE

INTERVENTIONS JANVIER 2021

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de janvier 2021.

019-21-02-10 **ABROGATION ET MODIFICATION À LA RÉOLUTION #010-21-01-13
ACHAT D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL
MODITECH SUR LES COMPOSANTES ÉLECTRIQUES DES
VÉHICULES**

ATTENDU QUE

le service incendie est de plus en plus appelé à intervenir sur des véhicules électriques et que même les véhicules à essence possèdent de plus en plus de composantes électriques;

ATTENDU QU'

il s'avèrerait pertinent d'obtenir rapidement de l'information sur ces types de véhicule lors d'intervention d'urgence;

ATTENDU QU'

il existe un logiciel pouvant fournir rapidement ces informations;

ATTENDU QUE

l'achat d'une tablette pour l'utilisation de ce logiciel est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:

D'

accepter le coût de 380\$ / par année (avant taxes – prix basé sur l'année 2021) pour l'utilisation et les mise à jour du logiciel Moditech et d'autoriser un montant unique de 530\$ (avant taxes) pour l'achat d'une tablette électronique.

ADOPTÉE

Initiales du Président
01347
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

020-21-02-10 **NOMINATION DE ÉRIC ARSENAULT À TITRE DE DIRECTEUR
ADJOINT / CHEF AUX OPÉRATIONS**

SUR recommandation de Frédéric Martineau, directeur du service
de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR
MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
MEMBRES PRÉSENTS :

DE nommer monsieur Éric Arsenault à titre de directeur adjoint
/ chef aux opérations.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

Dépôt de document. Ce rapport sera transmis aux municipalités par la MRC pour
adoption.

**SECTEURS VISÉS PAR LES VISITES PRÉVENTIVES DE RISQUES
FAIBLES EN 2021**

Dépôt de document. Sera transmis aux municipalités.

PUBLICATIONS EN PRÉVENTION INCENDIE POUR 2021

Dépôt de document. Sera transmis aux municipalités

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Christian Massé apporte des précisions sur l'entente pour les Premiers
répondants qui existe entre les municipalités de Racine et St-Denis-de-Brompton. Il
précise qu'au renouvellement de cette entente, il proposera un renouvellement qui
exclura la partie concernant les sorties PR sur les accidents d'automobile dans le
secteur allant du Camping de la Plage McKenzie jusqu'au Lac Larouche.

021-21-02-10 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE
AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS
ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Célyne Cloutier, secrétaire

Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS
DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉSOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT
PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS
QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*